

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**L'IMMERSIONE À PRÒ DI L'AMPARERA DI U CORSU :  
SUSTEGNU À L'ASSOCIU SCOLA CORSA PER U PERIODU  
2023-2024**

**L'IMMERSION AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DU  
CORSE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SCOLA CORSA  
POUR LA PÉRIODE 2023-2024**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Contexte

Le 30 juin 2022 l'Assemblée de Corse adoptait un rapport stratégique présenté par le Conseil exécutif de Corse, faisant de l'immersion linguistique un élément déterminant de sa politique linguistique au service de l'apprentissage et de la pratique de la langue corse.

Dans ce rapport plusieurs dispositifs d'action sont proposés et détaillés pour la promotion de l'immersion dans le domaine éducatif et le domaine sociétal.

Si le choix de l'immersif dans le volet sociétal est central pour le Conseil exécutif de Corse, le développement de la pratique du corse est aujourd'hui principalement assuré par l'école, à travers des établissements bilingues de plus en plus nombreux.

Dans ce cas, les apprentissages sont réalisés dans les deux langues, dans un cadre bien défini.

Le choix de maintenir l'enseignement bilingue par immersion dans l'enseignement public comme dans le cadre associatif, vise à tendre toujours plus vers une compétence bilingue équilibrée.

Le présent rapport vient illustrer ce choix stratégique, en proposant le renouvellement du soutien financier de la Collectivité de Corse pour la période 2023-2024, à l'association Scola Corsa dont l'action entreprise il y a deux ans se poursuit.

Scola Corsa est une association à vocation culturelle, linguistique, scientifique, s'intéressant au patrimoine corse qui développe notamment des activités de formation, de recherche et d'édition.

L'objet poursuivi par cette association est en parfaite adéquation avec la volonté politique, affirmée au travers du rapport stratégique présenté le 30 juin 2022, de s'appuyer sur l'immersion comme moyen et méthode d'apprentissage et de formation à la langue corse, tant dans le domaine de l'enseignement que dans la société civile dans son ensemble.

Au-delà même du soutien au projet de Scola Corsa, l'ambition du Conseil exécutif est d'arriver à construire avec les autorités académiques un système semblable à celui du Pays basque, où cohabitent aujourd'hui, en totale complémentarité et harmonie, des écoles immersives publiques et associatives.

Le réseau mis en place par l'association Scola Corsa ne se développe pas au détriment des expériences déjà existantes et à venir, mais au contraire entend renforcer l'offre immersive globale.

### **Bilan**

Alors que s'est achevé son second exercice, l'association Scola Corsa maintient son cap initial de promotion de la langue et de la culture corse en poursuivant son développement et la structuration nécessaire à sa pérennisation.

La création initiale de deux classes immersives à Bastia et Biguglia a naturellement débouché sur la montée des cohortes en section supérieure. L'école de Sarrula triple ses effectifs après une 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement. Enfin, un nouveau site a vu le jour en septembre 2023, à Corti, porté par une association de parents très motivés.

Le très bon bilan pédagogique se confirme, encadré par le travail remarquable des équipes. Concernant les effectifs, environ 140 enfants sont scolarisés depuis septembre sur les 4 sites et les 7 classes créées pour 11 niveaux. L'association est essentiellement portée par le travail bénévole des membres fondateurs et celui des deux collaborateurs administratifs en CDD.

Par ailleurs, l'association à vocation culturelle - artistique, linguistique, scientifique - s'intéressant au patrimoine corse, vise à promouvoir la diffusion, l'apprentissage et le développement de la langue corse par sa pratique immersive dans tous les champs d'activités : culture, éducation, développement économique, cohésion sociale, développement durable, NTIC, jeunesse et sports, etc.

Elle développe notamment des activités de formation, de recherche et d'édition.

Ainsi, la convention passée avec l'AFPA de Corse a porté ses fruits, puisque sept stagiaires (enseignants et aides maternelles) ont suivi le cursus mis en place cette année. Dans l'attente des premières contractualisations avec l'Education Nationale qui permettront de créer un organisme de formation supérieur en collaboration avec l'INSPE de l'Université de Corti, ce dispositif permet de créer un vivier de futurs animateurs.

La formation continue, à l'interne, est également un aspect essentiel. Il s'agit d'élaborer collectivement, dans la concertation permanente avec les formateurs du réseau Eskolim, une pédagogie novatrice et dynamique, inédite en Corse.

Les aspects novateurs de la démarche exigent par ailleurs la mobilisation de moyens spécifiques encadrant la production de moyens pédagogiques adaptés aux spécificités des projets de l'association.

L'adhésion sociétale s'est confirmée autour de la dynamique portée par Scola Corsa. Le nombre croissant des inscriptions en témoigne mais également le public nombreux venu assister aux manifestations organisés (concerts de solidarité, conférences-débats...).

### **Perspectives**

Les perspectives consistent à étendre le maillage associatif immersif sur tout le

territoire, dans la mesure des moyens mis à disposition (contractualisations, convention pluriannuelle avec la CdC, financements des mairies, dons recueillis, mécénats, privés, organisation d'événementiels).

La planification des ouvertures répond à une exigence de prudence dans la gestion raisonnée de l'expansion du réseau tout en tenant compte des nombreuses demandes qui émanent des différentes régions.

Ainsi, l'association a fourni des projections quant à l'évolution sur les années à venir et les moyens nécessaires pour mener à bien cette entreprise.

Il est évident que ce projet ne peut pas être mis en œuvre sans un soutien conséquent des collectivités, et en premier lieu de la collectivité de Corse.

De nouveaux investissements sont donc à prévoir en fonctionnement et équipement pour implanter le nouveau site de Corti mais également pour face aux montées de cohortes sur les trois autres sites. Parallèlement à sa croissance, apparaissent de nouveaux besoins en termes de gestion, coordination, organisation et formation.

Le prévisionnel joint par l'association mentionne une montée en charge sur l'exercice 2023/2024 et un investissement plus important au niveau de la formation continue des animateurs en poste.

L'aide sollicitée pour cette période s'élève à 714 860 € sur un budget total de 999 490 € et représente 71,5 % du budget total.

### **Conclusion**

Au titre de la compétence qui est la notre en matière de politique linguistique et de façon similaire à ce qui se fait en Alsace, en Bretagne ou au Pays-Basque en termes d'interventions des collectivités dans le soutien aux projets de création et de développement d'associations immersives, une convention, renouvelable, est proposée pour la période 2023-2024.

Ce conventionnement intervient après deux conventions annuelles pour les deux années précédentes, ayant permis à la Collectivité de Corse de s'assurer de la viabilité du projet et de la solvabilité de l'association.

Ce nouveau conventionnement proposé a pour objet de participer au soutien des projets de promotion de la langue portés par Scola Corsa.

Au vu des éléments apportés, de la disponibilité des crédits et de notre politique linguistique je vous propose d'adopter la convention SFI\_2023/007, telle que présentée en annexe (cf. Annexe 1) relative au financement du projet présenté par Scola Corsa au titre de la période 2023-2024.

Sur un budget global présenté de 999 490 €, la fédération Scola Corsa sollicite la Collectivité de Corse à hauteur de 714 860 € pour la mise en œuvre de son projet pour la période 2023-2024.

En conséquence et en raison de l'intérêt stratégique de ce projet, en totale adéquation avec les objectifs de la politique linguistique du Conseil exécutif de

Corse, je vous propose d'accorder la somme de 714 860 € à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2024.

Vi pregu di deliberanne  
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Annexe :**

**1- Convention SFI\_2023/007 CdC-Scola Corsa pour 2023-2024.**